



**Syndicat des professeurs
et des professeures**
Université du Québec à Trois-Rivières

**PROCÈS-VERBAL DE LA 332^e RÉUNION
EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL SYNDICAL
DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR**
Jeudi 16 avril 2020 à 13h
Plateforme ZOOM
(CS332-16-04-2020)

Départements	Délégué.es	Présence / Absence
Anatomie	Stéphane Sobczak	P
Biologie médicale	Carole Lavoie	P
Chimie, biochimie et physique	Pierre Bénard	A
Chimie, biochimie et physique	Emmanuel Milot	P
Chiropratique	Christian Linard	P
Chiropratique	Marcel Veilleux	P
Ergothérapie	Noémie Cantin	A
Études en loisir, culture et tourisme	Romain Roult	P
Finance et économie	Michaël Farrell	P
Génie chimique	James Agbébavi	A
Génie électrique et informatique	Loïc Boulon	P
Génie industriel	Pascal Forget	P
Génie mécanique	Demagna Koffi	A
Gestion des ressources humaines	Armel Brice Adanhounme	P
Langues modernes et traduction	Maureen-Claude Laperrière	P
Lettres et communication sociale	Lucie Guillemette	A
Lettres et communication sociale	Johanne Prud'homme	P
Management	François Labelle	P
Management	Étienne St-Jean	P
Marketing et systèmes d'information	Jocelyn Perreault	A
Mathématiques et informatique	Boucif Amar Bensaber	P
Mathématiques et informatique	François Meunier	P
Orthophonie	Jessica Lesage	P
Philosophie et arts	Jean-Paul Martel	P
Philosophie et arts	Marie-Josée Plouffe	P
Psychoéducation	Lyne Douville	P
Psychoéducation	Charles Viau-Quesnel	A
Psychologie	Sylvain Sirois	P
Psychologie	Diane St-Laurent	P
Sage-femme	Raymonde Gagnon	P
Sciences de l'activité physique	Virginie Blanchette	P
Sciences de l'activité physique	Charles Tétreau	P
Sciences de l'éducation	Sonia El-Euch	P
Sciences de l'éducation	Ghyslain Parent	P
Sciences de l'environnement	Denis Gratton	P
Sciences de l'environnement	Alexandre Roy	P
Sciences humaines	Isabelle Bouchard	P
Sciences infirmières	Lyne Cloutier	A
Sciences infirmières	Éric Ahern	P

Président 2018-2019	Ismail Biskri	P
Comité exécutif	Officiers	Présence / Absence
Gilles Bronchti	Président	P
Marty Laforest	VPRT	P
Andrea Bertolo	VPAS	P
Georges Abdul-Nour	VPAU	P
Marianne Paul	VPSC	P
Sylvain Beaudry	Trésorier	P
Marc André Bernier	Secrétaire	P

Employé.es

Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail
François Landry, conseiller aux affaires universitaires

Le professeur Marc André Bernier, secrétaire du Syndicat, préside la réunion et François Landry, conseiller aux affaires universitaires, agit à titre de secrétaire.

CS332-16-04-2020-01 Mot de bienvenue du président

Le président du Syndicat souhaite la bienvenue aux délégué.es et il les remercie de leur présence.

CS332-16-04-2020-02 Vérification du quorum et avis de convocation

Le président déclare l'assemblée ouverte puisque le quorum de 30 % des délégué.es syndicaux, prévu à l'article 12.4 g) des statuts du SPPUQTR, est atteint.

CS332-16-04-2020-03 Conformité de l'avis de convocation

Le secrétaire du Syndicat indique que les délégué.es doivent préalablement se prononcer sur l'avis de convocation, en respect de l'article 12.2.2 des Statuts :

- b) L'avis de convocation et le projet d'ordre du jour sont expédiés aux délégués au moins cinq (5) jours ouvrables avant la tenue de la réunion.*
- c) Exceptionnellement, les délais peuvent être plus courts. Dans ce cas, les délégués doivent être informés de l'ordre du jour et convoqués selon un mode décidé par le comité exécutif. Le conseil syndical commence la rencontre en statuant sur l'avis de convocation.*

Le secrétaire mentionne que les délégué.es ont reçu l'avis de convocation de la 332^e réunion extraordinaire du conseil syndical le lundi 13 avril, après que le comité exécutif se soit consulté par courriel entre le vendredi 10 avril et le lundi 13 avril 2020.

Le secrétaire rappelle que cette réunion extraordinaire a été demandée par les délégué.es à la 331^e réunion (9 avril 2020).

CONSIDÉRANT la demande des délégué.es de tenir une réunion extraordinaire le jeudi 16 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'article 12.2.2 des Statuts;
CONSIDÉRANT l'avis de convocation expédié aux délégué.es le lundi 13 avril 2020;

Sur proposition de la professeure Marie-Josée Plouffe, du Département de philosophie et des arts, appuyée par le professeur Ghyslain Parent, du Département des sciences de l'éducation, il est résolu :

De constater la conformité de l'avis de convocation de la 332^e réunion extraordinaire du conseil syndical du 16 avril 2020.

CS332-16-04-2020-04 Désignation d'une présidence d'assemblée

Le président invite les délégué.es à désigner le professeur Marc André Bernier, secrétaire du Syndicat, à titre de président d'assemblée. Les délégué.es acquiescent à la proposition du président.

CS332-16-04-2020-05 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée présente l'ordre du jour. Il rappelle qu'il s'agit d'une réunion extraordinaire et qu'il n'est pas possible d'ajouter des points.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Conformité de l'avis de convocation
4. Désignation d'une présidence d'assemblée
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour
6. Session d'été
 1. État de la situation
 2. Directives pour la planification des activités de la session d'été 2020
7. Vie syndicale
 1. Assemblée générale
 2. Comité exécutif
8. Date de la prochaine rencontre : à déterminer
9. Clôture de la réunion

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour de la 332^e réunion du conseil syndical ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur Christian Linard, du Département de chiropratique, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 332^e réunion extraordinaire du conseil syndical du 16 avril 2020.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, le président d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS332-16-04-2020-06 Session d'été

1. État de la situation

Le président d'assemblée demande au président du Syndicat de présenter le point.

Le président annonce que la date pour le dépôt des répartitions annuelles des éléments de la fonction est reportée au 24 avril et au 1^{er} juin en ce qui a trait à leur

adoption par les assemblées départementales. Les tâches dont font état ces répartitions seront à revoir, puisque les deux sessions, été et automne, sont très souvent liées, et qu'il est encore trop tôt pour connaître l'état de la situation en septembre.

Les délégué.es discutent de la possibilité de demander une reconnaissance accrue, lorsqu'un cours doit être revu en profondeur afin d'être donné à distance durant cette crise; on pourrait, par exemple, reconnaître une tâche et demie pour chaque tâche d'enseignement. Le coût d'une telle demande reste à être calculé pour les professeur.es et pour les chargé.es de cours.

Le président souligne qu'il doit y avoir des discussions avec l'administration au sujet de l'annexe F de la présente convention collective qui ne peut répondre à elle seule à cette nouvelle réalité de formation à distance. Le président précise que la convention collective ne peut être modifiée sans l'accord préalable des professeur.es réunis en assemblée générale.

2. Directives pour la planification des activités de la session d'été 2020

Les délégué.es échangent sur les directives envoyées par la VREF le 9 avril.

En respect des consignes de la Santé publique, aucun rassemblement n'est autorisé, de sorte qu'il ne pourra y avoir de cours en présentiel dans un proche avenir.

Il est aussi discuté du nombre d'inscriptions à la session d'Été qui serait en forte baisse d'environ 20 %. Les étudiants étrangers ne peuvent venir au pays et plusieurs étudiants connaissent des problèmes financiers. Certains étudiants n'ont pas le matériel nécessaire pour suivre le cours (logiciel spécifique, livres, accès à Internet, etc.).

CS332-16-04-2020-07 Vie syndicale

1. Assemblée générale

Le président d'assemblée rappelle que le 23 janvier 2020, le Conseil syndical avait fixé la date de l'Assemblée générale statutaire au jeudi 2 avril 2020. Lors d'une conférence de presse tenue le 13 mars 2020, le premier ministre du Québec a décrété la fermeture des universités québécoises.

Le conseil syndical a demandé, réunion du 9 avril 2020, au procureur du Syndicat de se prononcer sur les possibilités qui s'offraient au Syndicat.

L'assemblée générale du 2 avril ne pouvait avoir lieu en raison d'une « force majeure » au sens de l'article 1470 du *Code civil du Québec*. (déf. Force majeure: événement extérieur, imprévisible et irrésistible). Le décret du gouvernement interdisant les rassemblements est reconnu comme un cas de « force majeure ».

Le procureur est d'avis que le SPPUQTR devrait tenter d'organiser dès que possible l'assemblée générale qui n'a pas pu avoir lieu et à l'occasion de laquelle l'élection de certains officiers aurait dû avoir lieu.

CONSIDÉRANT les Statuts du Syndicat;
CONSIDÉRANT l'avis et la recommandation du procureur du Syndicat;

CONSIDÉRANT les explications du secrétaire du Syndicat;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur Christian Linard, du Département de chiropratique, il est résolu :

De tenir l'assemblée générale statutaire du Syndicat le jeudi 11 juin 2020, via la plateforme Zoom ou Team.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, le président d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

Le président d'assemblée présente le calendrier pour le déroulement de l'assemblée générale du 11 juin :

Période de mise en candidature pour les élections : 14 mai au 28 mai

Avis de convocation de l'assemblée générale statutaire : 1^{er} juin

Période de vote : 11 juin au 16 juin

Dévoilement des résultats : 16 juin à 17h

2. Comité exécutif

Le président d'assemblée souligne que l'assemblée générale n'ayant pu se dérouler à la date convenue, les Statuts (art. 8.2 k) autorisent les officières et les officiers à poursuivre leur mandat jusqu'à la prochaine assemblée générale (art. 6.1).

CS332-16-04-2020-08 Date de la prochaine réunion

Prochaine réunion régulière du conseil syndical : 30 avril 2020.

CS332-16-04-2020-09 Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 22.

Président

Secrétaire

Marc André Bernier
Secrétaire du Syndicat

François Landry
Conseiller aux affaires universitaires